

Assouplissement de certaines normes de construction dans le quartier Saint-Sauveur

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Saint-Sauveur quant à l'empiètement d'un escalier en cour avant et à la présence d'un tablier de manœuvre, R.C.A.1V.Q.490 (Articles d'assouplissement 383 et 676, quartier de Saint-Sauveur, district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur).

Déposé au conseil de l'arrondissement de La Cité-Limoilou

29 septembre 2023

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- Les étapes de la démarche de participation publique réalisées;
- Les principaux commentaires et recommandations formulés dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

Description du projet

Certaines normes de construction et d'implantation pour l'ensemble de la ville sont difficilement applicables dans les quartiers centraux comme Saint-Sauveur. Ainsi, deux assouplissements réglementaires sont proposés pour certaines zones du quartier.

Modifications réglementaires

Escalier extérieur en cour avant

Il est proposé de modifier la réglementation entourant les escaliers extérieurs qui mènent aux étages supérieurs d'un bâtiment dans certaines zones du quartier Saint-Sauveur.

Historiquement, il était d'usage d'installer un escalier en façade d'un bâtiment pour accéder aux étages supérieurs. Or, la réglementation actuelle n'autorise plus ce type d'escalier qui donne sur la cour avant d'un bâtiment.

Les modifications proposées visent à autoriser à nouveau les escaliers extérieurs en cour avant afin d'accéder aux étages supérieurs d'un bâtiment, dans les zones du quartier où on trouve déjà cette caractéristique architecturale. Cet assouplissement concerne les zones résidentielles 15028Hb, 15041Hb, 15046Hb, 15050Hb, 15052Hb, 15054Hb et 15071Hb du quartier Saint-Sauveur.

Tablier de manœuvre

Il est proposé de modifier la réglementation entourant l'obligation d'aménager un tablier de manœuvre lorsqu'un quai de chargement est aménagé pour un édifice de type commercial. La réglementation actuelle stipule que tout projet de construction de nouveaux commerces ou de réaménagement de commerces doit prévoir un tablier de manœuvre. Or, dans certains secteurs du quartier Saint-Sauveur, il est parfois difficile de prévoir un tel tablier en raison de la forte occupation des lieux.

Les modifications proposées visent à annuler l'obligation pour un établissement ayant un quai de chargement ou de déchargement pour ses livraisons d'aménager un tablier de manœuvre pour les mouvements des camions sur son lot. Cet assouplissement concerne les zones 15029Mb, 15051Mb, 15057Mb, 15066Mb et 15073Mb.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=568>

Démarche de participation publique

Étapes

- Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Sauveur: le 20 septembre 2023, à 19 h, au centre communautaire Édouard-Lavergne situé au 390, rue Arago ouest (salle 303)
- Consultation écrite en ligne: du 21 au 28 septembre 2023 inclusivement

Rapports des différentes étapes (voir les documents à l'annexe 1)

- Rapport de la consultation publique sur le projet de modification réglementaire – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et rapport d'opinion du conseil de quartier
- Rapport de la consultation écrite (7 jours)

Rétroaction

Aucune modification n'est apportée au projet de modification à la réglementation d'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Saint-Sauveur quant à l'empiètement d'un escalier en cour avant et à la présence d'un tablier de manœuvre, R.C.A.1V.Q.490 (Articles d'assouplissement 383 et 676) à la suite des activités de participation publique.

Annexe 1 : Rapports des différentes étapes

Assouplissement de normes de construction dans le quartier Saint-Sauveur

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Saint-Sauveur quant à l'empiètement d'un escalier en cour avant et à la présence d'un tablier de manœuvre, R.C.A.1V.Q.490 (Articles d'assouplissement 383 et 676, quartier de Saint-Sauveur, district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur).

Activité de participation publique



Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Sauveur

Date et heure

Le mercredi 20 septembre 2023, de 19 h à 21h

Lieu

Centre communautaire Édouard-Lavergne (390, rue Arago ouest – Salle 303)

Déroulement de l'activité

1. Ouverture de l'assemblée publique de consultation;
2. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de cette assemblée publique de consultation et de la demande d'opinion;
3. Présentation du contexte réglementaire et des modifications à la réglementation d'urbanisme proposées par une intervenante de la Ville;
4. Période de questions et commentaires du public;
5. Période de questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur;
6. Formulation de l'opinion du conseil de quartier de Saint-Sauveur;
7. Fin de l'assemblée publique de consultation et de demande d'opinion.
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique;
9. Reprise de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du : Conseil de l'arrondissement La Cité-Limoilou

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Cité–Limoilou, quartier Saint-Sauveur

Description du projet et des principales modifications

Les modifications proposées visent dans un premier temps à autoriser à nouveau les escaliers extérieurs en cour avant afin d'accéder aux étages supérieurs d'un bâtiment, dans les zones du quartier où on trouve déjà cette caractéristique architecturale. Cet assouplissement concerne les zones résidentielles 15028Hb, 15041Hb, 15046Hb, 15050Hb, 15052Hb, 15054Hb et 15071Hb du quartier Saint-Sauveur.

Les modifications proposées visent ensuite à annuler l'obligation pour un établissement ayant un quai de chargement ou de déchargement pour ses livraisons d'aménager un tablier de manœuvre pour les mouvements des camions sur son lot. Cet assouplissement concerne les zones 15029Mb, 15051Mb, 15057Mb, 15066Mb et 15073Mb.

Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=568>

Participation

Administrateurs du conseil de quartier :

- M^{me} Myriam Nickner-Hudon, présidente
- M. Sylvain Simoneau, secrétaire
- M^{me} Ludivine Liberge, administratrice
- M^{me} Marilyn Wellman, administratrice
- M^{me} Estelle Lacourse-Dontigny, administratrice
- M^{me} Jade Néron, administratrice
- M. Frédéric Paquet, administrateur

Conseiller municipal

- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal du district électoral de Saint-Roch–Saint-Sauveur

Personne-ressource

- M. Sergio Avellan Hernandez, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

- **27 participants**, dont 7 personnes administrant le conseil de quartier

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Saint-Sauveur recommande unanimement au Conseil de l'arrondissement La Cité-Limoilou d'approuver le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Saint-Sauveur quant à l'empiètement d'un escalier en cour avant et à la présence d'un tablier de manœuvre, R.C.A.1V.Q.490 (Articles d'assouplissement 383 et 676, quartier de Saint-Sauveur, district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur).

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	7	Accepter la demande Recommander aux autorités municipales concernées d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander aux autorités municipales concernées de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander aux autorités municipales concernées d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	7	

Questions et commentaires du public et des administrateurs du conseil de quartier

Lors de cette assemblée publique de consultation, le conseiller en urbanisme de la Ville de Québec, a expliqué le contexte réglementaire de ce projet. Les participants ont eu l'occasion d'échanger et de partager leurs idées et leurs préoccupations.

Aucune question n'a été formulée par les participants ou les personnes administrant le conseil de quartier de Saint-Sauveur.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale et au Conseil de l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Réalisation du rapport

Date

Le 29 septembre 2023

Rédigé par

M. Dave G. Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

M^{me} Myriam Nickner-Hudon, présidente du conseil de quartier de Saint-Sauveur

Assouplissement de normes de construction dans le quartier Saint-Sauveur

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Saint-Sauveur quant à l'empiètement d'un escalier en cour avant et à la présence d'un tablier de manœuvre, R.C.A.1V.Q.490 (Articles d'assouplissement 383 et 676, quartier de Saint-Sauveur, district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur).

Activité de participation publique



Consultation écrite

Dates

Du 21 au 28 septembre 2023 inclusivement.

En ligne :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=568>

Activité réalisée à la demande du : Conseil de l'arrondissement La Cité-Limoilou

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Cité–Limoilou, quartier Saint-Sauveur

Description du projet et des principales modifications

Les modifications proposées visent dans un premier temps à autoriser à nouveau les escaliers extérieurs en cour avant afin d'accéder aux étages supérieurs d'un bâtiment, dans les zones du quartier où on trouve déjà cette caractéristique architecturale. Cet assouplissement concerne les zones résidentielles 15028Hb, 15041Hb, 15046Hb, 15050Hb, 15052Hb, 15054Hb et 15071Hb du quartier Saint-Sauveur.

Les modifications proposées visent ensuite à annuler l'obligation pour un établissement ayant un quai de chargement ou de déchargement pour ses livraisons d'aménager un tablier de manœuvre pour les mouvements des camions sur son lot. Cet assouplissement concerne les zones 15029Mb, 15051Mb, 15057Mb, 15066Mb et 15073Mb.

Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=568>

Participation

Conseiller municipal

- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal du district électoral de Saint-Roch–Saint-Sauveur

Personne-ressource

- M. Sergio Avellan Hernandez, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Coordination de la consultation

- M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Invitation à la consultation écrite :

- Une invitation a été acheminée via les listes de diffusion courriel de l'arrondissement La Cité-Limoilou de même qu'aux abonnés de la liste de diffusion courriel du conseil de quartier de Saint-Sauveur.

Nombre de participants

- Aucun participant

Questions et commentaires du public

Aucune question

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale et au Conseil de l'arrondissement de La Cité-Limoilou

Réalisation du rapport

Date

Le 29 septembre 2023

Rédigé par

M. Dave G. Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne